

Département du Rhône - Arrondissement de Lyon

CCAS de Saint-Romain-en-Gal



Élus :	15	Le mercredi 29 avril 2026, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Saint-Romain-en-Gal, légalement convoqué le vendredi 24 avril 2026 s'est réuni en séance publique à l'Espace Louis Graff sous la présidence de Luc THOMAS, Président.
Présents :	12	
Absent(s) :	1	
Pouvoir(s) :	2	
Votant(s) :	14	
Présents		Luc THOMAS, Marie-Alice SEUX, Yves ROBERT, Sandrine ALONZO, Ahlem BOULEFKHAD, Jacques GOURDIN, Jacques ROSSET, Denise BAH, Laurent DOUDAINE, Robert GELAS, Eliane GIRAUD, Jean-Paul TURBELIN
Absent(s) ayant laissé(s) procuration(s)		Annabelle RODRIGUEZ pouvoir à Ahlem BOULEFKHAD Martine VIALLE pouvoir à Laurent DOUDAINE
Absent(s)		Guy SUBLET
Secrétaire de séance		Sandrine ALONZO

Délibération n° 05-2026 : Affectation du résultat 2025

Rapporteur : M. Jacques GOURDIN

Monsieur Jacques GOURDIN rappelle au Conseil d'administration la précédente délibération approuvant le compte administratif 2025, lequel fait apparaître un excédent de clôture pour l'année 2025 de 16 726,89 €,

Il indique au Conseil d'administration que cet excédent sera reporté à nouveau en recettes de fonctionnement du budget 2026 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif 2025,

VU l'instruction comptable M57,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de reporter à nouveau au budget 2026 l'excédent de clôture 2025 de 16 726,89 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer les démarches administratives nécessaires et de signer les documents afférents à la présente délibération.

Délibération originale

La Secrétaire de séance,
Sandrine ALONZO



Le Président du CCAS,
Luc THOMAS



C.C.A.S
St ROMAIN EN GAL